

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 2 juillet 2014

Point 6

Délibération n°2014-17 portant approbation de la composition du Conseil de gestion du sanctuaire Agoa, et donnant délégation au Président du Conseil d'administration pour nommer ses membres

Le quorum étant atteint ;

Le Conseil d'administration ;

Vu le Code de l'environnement ;

Délibère :

Article 1 : Le conseil d'administration se prononce sur la proposition de composition du Conseil de gestion du sanctuaire Agoa selon la disposition suivante :

Approbation

Approbation avec les réserves suivantes :

- Composition du conseil de gestion :
 - o Dans le titre du paragraphe 2 et à l'alinéa 2-7, remplacement de « *un représentant des Antilles françaises à l'assemblée nationale* » par « *un représentant de l'Assemblée nationale* »
 - o Au paragraphe 3, ajout d'un représentant du transport maritime
 - o Au paragraphe 5, suppression de la mention « *dont l'objet se rattache aux mammifères marins* »
- Fonctionnement du conseil de gestion :
 - o Dans le paragraphe consacré à la présidence, suppression de la phrase « *La présidence du conseil de gestion sera tournante entre les représentants des quatre territoires* ».

Rejet aux motifs suivants :

Article 2 : Le conseil d'administration se prononce sur la délégation donnée au Président du Conseil d'administration aux fins de procéder à la nomination des membres du Conseil de gestion du sanctuaire Agoa, conformément aux propositions reçues des autorités compétentes, selon la disposition suivante :

Approbation

Approbation avec les réserves suivantes :

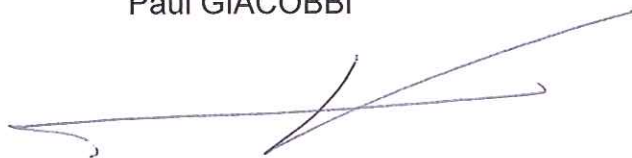
Rejet aux motifs suivants :

Article 3 :

Le directeur de l'agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'agence.

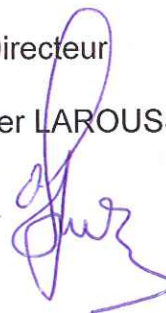
Le Président du Conseil d'administration

Paul GIACOBBI



Le Directeur

Olivier LAROUSSINIE



Le Commissaire du gouvernement

Christian BARTHOD

